

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

**CAMEROUN : DOCUMENT D'APPROBATION PPTE – POINT
D'ACHÈVEMENT AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE RENFORCÉE**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Sigles et abréviations	i
Résumé	ii
I. Introduction	1
II. Évaluation des éléments justifiant la qualification du Cameroun pour le point d'achèvement	2
III. Dette extérieure totale aux points de décision et d'achèvement et sa ventilation entre les créanciers	8
IV. Allègement PPTE au point d'achèvement et sa ventilation entre les créanciers	9
V. Allègement assuré pendant la période intermédiaire	9
VI. Participation des créanciers à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	10
VII. Implication du Groupe de la Banque dans la stratégie de réduction de la pauvreté du Cameroun	10
VIII. État de la dette extérieure du Cameroun après l'allègement	11
IX. Perspectives de soutenabilité de la dette du Cameroun	11
X. Modalité d'allègement proposée	12
- Aspects juridiques des opérations d'allègement de la dette	13
XI. Modalités indicatives de financement	14
XII. Recommandations	14
Tableaux	
Tableau 1 : Ventilation des coûts de l'allègement de la dette du Cameroun dans le cadre de l'initiative PPTE	9
Tableau 2 : Modalités indicatives de financement	14
Graphique	
Graphique 1 : Impact de l'allègement sur le profil du service de la dette du Cameroun envers le Groupe de la Banque	13
Annexes	
Annexe I : Banque africaine de développement : Calendrier d'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE	15
Annexe II : Fonds africain de développement : Calendrier d'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE	16
Annexe III : Groupe de la Banque africaine de développement : Résumé du calendrier révisé d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE	17
Annexe IV : Cameroun : Impact de l'assistance au titre de l'allègement de la dette PPTE sur le profil du service de la dette	18
Annexe V : Document relatif au point d'achèvement pour le Benin - FMI/ Banque Mondiale	19

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BAD	Banque africaine de développement
BEAC	Banque des États de l’Afrique centrale
BICEC	Banque internationale du Cameroun pour l’épargne et le crédit
CAMAIR	Cameroon Airlines
CAMSUCO	Société sucrière du Cameroun
CAMTEL	Cameroun Télécom
CASCIII	Troisième crédit d’ajustement structurel
CCP	Comité consultatif PPTE
CDC	Compagnie pour le développement du Cameroun
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale
CNR	Caisse nationale de réassurance
CPAR	Revue analytique de la passation des marchés dans un pays
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EITI	Initiative sur la transparence des industries extractives
FAD	Fonds africain de développement
FED/BEI	Fonds européen de développement/Banque européenne d’investissement
FMI	Fonds monétaire international
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d’allègement de la dette multilatérale
IDA	Agence internationale de développement (Banque mondiale)
ODM	Objectif de développement du millénaire
PIB	Produit intérieur brut
PMR	Pays membre régional
PNG	Programme national de gouvernance
PPTE	Pays pauvre très endetté
SNEC	Société nationale des eaux du Cameroun
SNH	Société nationale des hydrocarbures
SOCAPALM	Société des palmeraies du Cameroun
SOCAR	Société camerounaise d’assurance et de réassurance
SODECOTON	Société de développement du coton
UE	Union européenne
VAN	Valeur actualisée nette
VIH/sida	Virus d’immunodéficience humaine/syndrome d’immunodéficience acquise

**CAMEROUN – DOCUMENT D’APPROBATION PPTE
POINT D’ACHÈVEMENT AU TITRE DE L’INITIATIVE PPTE
RENFORCÉE**

RÉSUMÉ

Contexte

Le 1^{er} mai 2006, le Cameroun est devenu le 15^e pays membre régional (PMR) à atteindre le point d’achèvement de l’initiative PPTE renforcée. De ce fait, les Conseils d’administration du FMI et de la Banque mondiale ont approuvé en sa faveur un allègement de dette d’environ 1,27 milliard de dollars en VAN fin 1999, équivalent à une réduction de 27 % de sa dette (en VAN) après l’allègement traditionnel.

Évaluation des critères pour atteindre le point d’achèvement

Conformément au mécanisme régissant le cadre renforcé de l’initiative PPTE au point de décision, le Cameroun devait remplir six conditions essentielles pour atteindre le point d’achèvement, à savoir : i) la préparation d’un DSRP complet et sa mise en œuvre satisfaisante pendant un an au moins ; ii) le maintien d’un cadre macroéconomique stable ; iii) l’utilisation satisfaisante des économies dégagées par l’allègement intérimaire ; iv) la mise en œuvre et la conclusion satisfaisantes des réformes structurelles appuyées par le Troisième crédit d’ajustement structurel (CASIII) ; v) la mise en œuvre satisfaisante de mesures de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption ; et vi) la mise en œuvre satisfaisante de réformes sociales essentielles. Le Cameroun a satisfait à la plupart des critères de déclenchement fixés au point de décision pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des conditions requises pour atteindre le point d’achèvement dans le cadre de l’initiative PPTE renforcée.

La dette extérieure totale et sa ventilation entre les créanciers

Au point d’achèvement, le stock nominal révisé de la dette du Cameroun s’élevait à 7,819 milliards de dollars en VAN fin 1999. Le stock de la dette multilatérale représentait 21 % de l’ensemble, dont 4 % dus au Groupe de la Banque ; celui de la dette bilatérale envers les membres du Club de Paris, 69 %, celui de la dette bilatérale envers les créanciers autres que les membres du Club de Paris, 1 %, et celui de la dette commerciale, 9 %.

Aide PPTE au point d’achèvement et sa ventilation

L’allègement total de la dette accordé au Cameroun au point d’achèvement au titre de l’initiative PPTE s’élève à 1,267 milliard de dollars en VAN fin 1999, équivalent à une réduction de 27 % de sa dette (en VAN) après l’allègement traditionnel. Sur ce total, l’allègement de la dette multilatérale se chiffre à 323 millions de dollars (25,5 %), celui de la dette bilatérale, à 879 millions de dollars (69,4 %), et celui de la dette commerciale, à 65 millions de dollars (5,1 %). Les 79 millions d’allègement en VAN fin 1999 accordés par le Groupe de la Banque représentent 24,5 % de l’allègement de la dette multilatérale et 6,3 % de l’ensemble de l’allègement. Sur l’allègement total de la dette multilatérale, le FMI a accordé 14,6 millions de dollars, la Banque mondiale, 60 millions de dollars, le Groupe de la Banque, 31,44 millions de dollars, et l’UE (FED/BEI), 7,4 millions de dollars, pendant la période intérimaire allant du point de décision au point d’achèvement.

Impact de l'IADM

Le fait d'avoir atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée donne droit au Cameroun à une remise de dette additionnelle de la part du FMI, de la Banque mondiale (IDA) et du FAD au titre de l'IADM. Le désendettement total attendu du FAD à ce titre est estimé à 156,5 millions d'UC sur la durée de vie de cette initiative, qui est d'une cinquantaine d'années, 2006 – 2054. Ce montant est équivalent à 229,04 millions de dollars aux taux de change par reconstitution applicables au FAD-X.

Soutenabilité de la dette et sa sensibilité

Après la remise totale de la dette au titre de l'initiative PPTE promise au point de décision, la VAN de la dette extérieure totale du Cameroun à fin 2005 s'établirait à 2,2 milliards de dollars, équivalent à 61 % du ratio dette/exportations. Lorsque l'allègement de la dette bilatérale au-delà de l'initiative PPTE est pris en compte, le ratio dette en VAN/exportations tombe à 31 %. Ce chiffre est nettement inférieur au seuil de 150 % fixé dans le dispositif PPTE. Les résultats de l'analyse de sensibilité de la dette indiquent qu'après l'allègement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, le ratio dette en VAN/exportations chuterait de 153 % à fin 2005 à 53,2 % en 2006, à une moyenne d'environ 59 % de 2006 à 2015, et d'environ 100 % sur la période 2016-2025. Après l'allègement additionnel de la dette bilatérale et l'IADM, les ratios dette en VAN/exportations, dette en VAN/PIB et dette en VAN/recettes se situeraient, d'après les projections, au-dessous des seuils fixés par l'initiative PPTE, soit 150 %, 40 %, et 250 %, respectivement, de 2006 à 2025.

La sensibilité de la soutenabilité à long terme de la dette est analysée à travers deux scénarios tenant, d'une part, à la baisse des prix à l'exportation et, d'autre part, au ralentissement de la croissance. Les résultats de cette analyse montrent que la dette du Cameroun pourrait ne pas être soutenable à long terme en cas de chocs négatifs graves. D'où l'importance de poursuivre la diversification des exportations et la mise en œuvre de politiques budgétaire et d'emprunt prudentes.

Modalité de remise et Modalités indicatives de financement

Il est proposé que le Groupe de la Banque prenne l'engagement de consentir au Cameroun un allègement de dette irrévocable de 78,84 millions de dollars en VAN fin 1999, équivalent à 100,51 millions de dollars en valeur nominale de décembre 2000 à avril 2011. Vingt (20) pour cent de cet allègement serait financé sur les ressources internes, 40 pour cent sur les contributions annoncées par la Commission européenne et 40 pour cent sur le Fonds fiduciaire PPTE.

Recommandations

Les Conseils d'administration sont invités à prendre note de la qualification du Cameroun pour bénéficier d'un allègement de dette au point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée et à approuver la proposition d'allègement PPTE de 78,84 millions de dollars en VAN fin 1999 équivalent à 100,51 millions de dollars en valeur nominale de décembre 2000 à avril 2011.

CAMEROUN – DOCUMENT D’APPROBATION PPTE POINT D’ACHÈVEMENT AU TITRE DE L’INITIATIVE PPTE RENFORCÉE

I. INTRODUCTION

1.1 Le Cameroun a atteint le point de décision en octobre 2000, ce qui lui a ouvert le droit à un allègement de dette de 1,26 milliard de dollars en VAN fin 1999. Cet allègement a été calculé de manière à ramener la VAN de la dette à l'équivalent de 150 % des exportations, aux prix en vigueur à fin juin 1999¹. Le 1^{er} mai 2006, le Cameroun est devenu le 15^e pays membre régional (PMR) à atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée. De ce fait, les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont approuvé en sa faveur un allègement de dette d'environ 1,27² milliard de dollars en VAN fin 1999, équivalent à une réduction de 27 % de sa dette (en VAN) après l'allègement traditionnel³.

1.2 Ce document présente les éléments justifiant la qualification du Cameroun pour bénéficiaire de l'assistance au titre de l'initiative PPTE et le plan proposé pour le financement de la part du Groupe de la Banque dans l'allègement de la dette du pays, qui s'élève à 78,84 millions de dollars en VAN 1999, équivalent à 24,5 % de l'allègement total de la dette multilatérale et à 6,3 % de l'allègement total de la dette, tous créanciers confondus.

1.3 À la suite de la présente introduction, la section II évalue les performances du Cameroun dans la réalisation des conditions requises pour atteindre le point d'achèvement. La section III présente la dette extérieure totale du pays et sa ventilation entre les créanciers. La section IV montre l'assistance dans le cadre de l'initiative PPTE au point d'achèvement et sa ventilation entre les créanciers. La section V montre l'assistance au titre de l'allègement de la dette octroyée par le Groupe de la Banque pendant la période intérimaire, tandis que la section VI examine la participation des créanciers du Cameroun à l'IADM. La section VII passe en revue les opérations du Groupe de la Banque au Cameroun, en mettant un accent particulier sur l'implication de la Banque dans la stratégie de réduction de la pauvreté du pays. La section VIII examine l'état de la dette extérieure du pays après l'allègement, tandis que la section IX analyse brièvement la soutenabilité de cette dette et la sensibilité de celle-ci (soutenabilité) aux chocs externes négatifs. La section X fournit des précisions sur la modalité d'allègement proposée, la section XI, le plan de financement, et la section XII, les recommandations soumises à l'examen des Conseils.

¹ Cameroun - Document relatif à l'approbation de l'initiative PPTE - Stade de la prise de décision dans le cadre renforcé. Réf. : ADB/BD/WP/2000/149, daté du 20 novembre 2000.

² Les révisions des données relatives à la dette et aux exportations se traduisent par une augmentation de l'assistance au point de décision de l'initiative PPTE, de 1,260 milliard de dollars en VAN à 1,267 milliard de dollars.

³ Les mécanismes traditionnels de l'allègement de la dette renvoient aux accords successifs du club de Paris sur les niveaux d'annulation de la dette en faveur des pays les plus pauvres et les plus endettés depuis 1988 : accords de Toronto (1988), Londres (1991), Naples (1994), Lyon (1996) et Cologne (1999). Aux termes de ces accords, il avait été convenu d'annuler 33 %, 50 %, 67 %, 80 % et 90 %, respectivement de la dette en VAN des pays remplissant les conditions.

II. ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS JUSTIFIANT LA QUALIFICATION DU CAMEROUN POUR LE POINT D'ACHÈVEMENT

2.1 Conformément aux mécanismes régissant le cadre renforcé de l'initiative PPTE au point de décision, le Cameroun devait remplir les six conditions essentielles suivantes pour atteindre le point d'achèvement :

- i) la préparation d'un DSRP complet et sa mise en œuvre satisfaisante pendant un an au moins ;
- ii) le maintien d'un cadre macroéconomique stable ;
- iii) l'utilisation satisfaisante des économies dégagées par l'allégement intérimaire ;
- iv) la mise en œuvre et la conclusion satisfaisantes des réformes structurelles appuyées par le Troisième crédit d'ajustement structurel (CASIII) ;
- v) la mise en œuvre satisfaisante de mesures de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption ; et
- vi) la mise en œuvre satisfaisante de réformes sociales essentielles, notamment la lutte contre VIH/sida.

Les performances du pays dans la réalisation de ces conditions sont analysées ci-dessous.

A. Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)

2.2 En avril 2003, le Cameroun a adopté un DSRP complet portant sur la période 2003-2015, et celui-ci a été entériné par les Conseils de l'IDA et du FMI en juillet 2003, qui ont estimé qu'il constituait un cadre crédible pour accorder au pays une assistance concessionnelle. Le DSRP présentait la vision et les actions prioritaires du gouvernement pour lutter contre la pauvreté dans l'optique des Objectifs de développement du millénaire (ODM) fixés pour 2015. Le document avait été élaboré selon un processus comportant des consultations larges et approfondies. Le cadre stratégique du DSRP reposait sur sept piliers : i) la promotion d'un cadre macroéconomique stable et de nature à renforcer la croissance ; ii) la diversification de l'économie pour conforter la croissance ; iii) l'octroi de moyens d'agir au secteur privé pour en faire le principal moteur de la croissance et un partenaire dans la prestation des services sociaux ; iv) le développement des infrastructures de base et la mise en valeur des ressources naturelles d'une manière écologiquement durable ; v) l'accélération de l'intégration régionale dans le cadre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ; vi) le renforcement de la valorisation des ressources humaines et le soutien aux services sociaux ; et vii) l'amélioration de la gouvernance, notamment dans l'administration publique et le système juridique et judiciaire. Le gouvernement a mis en place un cadre institutionnel pour le suivi et l'évaluation participatifs de la mise en œuvre du DSRP. Les premier, deuxième et troisième rapports annuels d'étape sur le DSRP portant sur les périodes avril 2003-décembre 2003, janvier 2004-mars 2005, et avril 2005-décembre 2005 ont été établis et soumis aux Conseils de l'IDA et du FMI en mai 2005, septembre 2005 et février 2006 respectivement.

2.3 Après un examen de l'état d'avancement de chaque pilier, il a été conclu que la mise en œuvre et le suivi du DSRP pendant l'année écoulée avaient été satisfaisants.

B. Performances macroéconomiques 2001 - 2005

2.4 Pendant la période 2001-2005, la croissance économique s'est établie à 3,8 % en moyenne, tirée essentiellement par une forte expansion de l'activité dans le secteur tertiaire, ainsi que par une vigoureuse croissance dans le secteur de l'agriculture de subsistance et de rente. La solide croissance de ces deux secteurs a plus que compensé les effets de l'importante baisse de la production de pétrole, ce qui s'est traduit par une croissance globale de 3,8 %. L'investissement intérieur brut a progressé de 19,4 % pendant la période, tandis que l'inflation décélérait à 1,9 %. En 2005, les prix ont enregistré une légère accélération sous l'effet de l'envolée des cours du pétrole sur les prix intérieurs. De ce fait, l'inflation s'est établie à environ 2 % en moyenne en 2005. La dette intérieure, y compris les arriérés, était estimée à 17 % du PIB à fin 2004. Un mécanisme d'apurement a été mis en place en octobre 2005, et les remboursements se poursuivent à un rythme plus rapide que prévu dans le programme soutenu par le FMI. Des paiements supplémentaires ont été financés surtout grâce aux surcroûts de recettes pétrolières.

2.5 La mise en œuvre de la politique macroéconomique s'est nettement améliorée en 2005, comme en témoignent les résultats enregistrés au titre du programme suivi par le FMI au cours du premier semestre de l'année, et d'un nouveau programme appuyé par la FRPC au cours du second semestre. Le gouvernement a fait preuve de modération dans les dépenses courantes autres que d'intérêts et non liées à l'initiative PPTE, et, parallèlement, il a grandement amélioré le recouvrement des recettes non pétrolières. L'important ajustement budgétaire opéré lui a permis de commencer à apurer les arriérés intérieurs et de renforcer sa position vis-à-vis du système bancaire intérieur. Des efforts visant à remédier aux dérapages budgétaires ont contribué à restaurer les conditions de la stabilité macroéconomique et à renforcer les bases d'une croissance soutenue et de la réduction de la pauvreté.

2.6 Le compte des opérations courantes avec l'extérieur (y compris les dons) s'est détérioré d'environ 1 point de pourcentage du PIB en moyenne par an sur la période 2001-2005, mais est resté relativement faible à 3,3 % du PIB. Cette détérioration a été due aux facteurs suivants : i) la baisse des exportations de pétrole due à l'épuisement progressif des réserves du Cameroun, ii) une chute de la production de café consécutive à la forte contraction des prix mondiaux ; iii) la réduction des exportations de bois d'œuvre par suite des mesures prises par le gouvernement pour favoriser une exploitation durable de la forêt ; et iv) l'augmentation sensible des importations pendant la construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun. Néanmoins, la position du compte des opérations courantes avec l'extérieur s'est renforcée en 2005 par suite de l'amélioration des termes de l'échange.

2.7 Globalement, la stabilité macroéconomique a été pour l'essentiel maintenue pendant toute la période intérimaire. Certes, des dérapages budgétaires se sont produits avant 2005, mais des efforts ont été faits en 2005 pour améliorer le solde budgétaire du pays. En conséquence, il a été conclu que le Cameroun a satisfait à la condition relative au maintien de la stabilité macroéconomique et la mise en œuvre satisfaisante de la FRPC.

C. Utilisation des ressources dégagées par l'allégement intérimaire

2.8 Les ressources dégagées par l'allégement intérimaire de la dette ont été utilisées conformément à l'accord conclu au point de décision. C'est ainsi qu'un compte spécial a été ouvert à la BEAC et que le gouvernement a commencé à y effectuer les dépôts requis, y compris des ressources dégagées par l'allégement du service de la dette bilatérale publique au

titre de l'initiative PPTE. En 2003/2004, le gouvernement a accusé un retard dans ces dépôts, mais à l'heure actuelle, il est à jour de versement, et a épuré les arriérés.

2.9 Un Comité consultatif PPTE (CCP) a été créé en octobre 2002, qui initialement donnait des orientations sur le choix de bons projets susceptibles de financement sur les ressources PPTE, dont un pourcentage serait réservé aux projets de la société civile. De même, le gouvernement a adopté une nomenclature pour l'identification des programmes et projets relatifs à la lutte contre la pauvreté. L'exécution de projets financés par les ressources PPTE a connu des retards consécutifs aux difficultés rencontrées dans : i) la mise en place du CCP ; ii) la préparation de projets de qualité et iii) la mise en place de procédures de décaissement. Le gouvernement a pris des dispositions pour améliorer la programmation et l'exécution des projets financés sur les ressources PPTE. Il s'agit notamment de la rationalisation des procédures de décaissement, du renforcement des capacités du CCP et de la mise en place d'un système d'information pour suivre l'exécution des projets. Grâce à ces mesures, le taux d'exécution est passé de 25 % en 2003 à près de 100 % en 2005. Les projets PPTE visaient à améliorer la prestation de services publics dans les domaines de l'éducation (construction et réhabilitation d'écoles, recrutement d'enseignants temporaires), de la santé (vaccination, lutte contre le paludisme, le VIH/sida), du développement humain (y notamment l'alphabétisation), de l'assainissement urbain, du développement rural (y compris les infrastructures rurales) et de la justice.

2.10 Les rapports d'audit rendus publics ont constaté que certains projets avaient été exécutés sans l'approbation préalable du CCP et qu'une partie des dépenses financées sur les ressources PPTE n'étaient pas conformes aux procédures de passation et d'exécution des marchés publics. Le gouvernement est en train de mettre en œuvre les recommandations des audits, qui s'articulent autour de l'amélioration de la gestion des ressources PPTE par les ministères et du respect des procédures de passation des marchés et d'exécution des dépenses publiques. Par exemple, une cellule de contrôle a été créée au sein du CCP pour renforcer le suivi de l'exécution des projets. De même, des coordonnateurs de projets spéciaux ont été désignés dans les ministères pour superviser l'exécution des projets PPTE.

2.11 Il a été conclu que les économies budgétaires dégagées par l'allégement intérimaire du service de la dette ont été pour l'essentiel utilisées conformément aux critères convenus au point de décision.

D. Mise en oeuvre de réformes dans le cadre du crédit d'ajustement structurel de l'IDA (CASIII)

2.12 L'objectif principal des réformes financées dans le cadre du CASIII était d'aider le Cameroun à accroître sa compétitivité et donc à renforcer la croissance économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. La réforme du secteur financier visait à développer un secteur financier stable, sain et efficient, à stimuler la confiance du public dans le système et à accroître sa capacité à financer des activités économiques productives. Le système bancaire et les systèmes d'assurance ont été restructurés, la banque commerciale publique (BICEC) et la compagnie publique d'assurance (SOCAR) ont été privatisées et la compagnie publique de réassurance (CNR) a été fermée. De nouvelles banques ont fait leur entrée sur le marché camerounais, et le pays compte plusieurs banques qui sont solvables, rentables, et aux normes prudentielles internationales.

2.13 Les progrès dans le domaine de la privatisation des entreprises de service public diffèrent en fonction des secteurs. En ce qui concerne la téléphonie mobile, le gouvernement a ouvert le secteur à la concurrence en émettant deux licences de téléphonie cellulaire, ce qui a permis d'améliorer la qualité du service et de faire baisser les coûts. La compagnie d'électricité a également été privatisée avec succès en 2001. S'agissant de la téléphonie fixe (CAMTEL) et de l'eau (SNEC), les négociations avec les soumissionnaires retenus n'ont pas abouti ; en conséquence, les entreprises n'ont pas été privatisées. Le gouvernement a recentré son effort sur la mise en place d'un cadre stratégique, juridique et réglementaire ainsi que sur le renforcement des opérations des entreprises. Ces efforts ont facilité la relance du processus de privatisation.

2.14 Dans le secteur de l'agro-industrie, des efforts ont été faits pour privatiser quatre grosses entreprises en vue de mobiliser les investissements nécessaires pour financer un vaste programme de replantation et d'extension⁴. La SOCAPALM et la CAMUSCO ont été privatisées avec succès, ce qui a permis d'augmenter la superficie plantée et la production. Par contre, la privatisation de la SODECOTON et de la CDC n'a pas été couronnée de succès. Le gouvernement travaille à une nouvelle stratégie pour assurer le succès de la privatisation de la SODECOTON et des plantations de palmiers à huile et d'hévéas de la CDC.

2.15 Dans le secteur des transports, des réformes d'ordre réglementaire, institutionnel et managérial ont été envisagées dans les sous-secteurs portuaire et du transport maritime, ferroviaire et aérien, ainsi que dans l'entretien routier. En ce qui concerne le sous-secteur portuaire, diverses réformes ont été initiées, notamment la création d'un comité de facilitation, présidé par le secteur privé, pour suivre de près l'efficacité des opérations portuaires et de dédouanement. Les réformes ont permis de raccourcir le délai de dédouanement. Dans le sous-secteur ferroviaire, les réformes ont nettement amélioré ses résultats financiers, de sorte qu'il est devenu un pourvoyeur net de revenu à l'État à travers les impôts et droits. Les pertes financières de la Cameroon Airlines (CAMAIR) ont continué à se creuser en 2004, et le gouvernement a décidé de privatiser la compagnie. En janvier 2006, il a accepté les recommandations d'une équipe de la SFI de lancer le processus de liquidation. Des réformes fondamentales ont été entreprises dans le secteur forestier, néanmoins, il est nécessaire de rester vigilant pour faire en sorte que les acquis des réformes soient renforcés et préservés et que le secteur s'adapte à l'évolution des défis.

2.16 Le CASIII a été clôturé en mars 2004 après le décaissement intégral de toutes les tranches. Globalement, la mise en œuvre des réformes a été jugée satisfaisante par le rapport du Comité de mise en œuvre de la Banque mondiale, et cette conclusion a été confirmée par le Groupe d'évaluation indépendante de la Banque mondiale.

E. Mise en œuvre de mesures de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption

2.17 En juin 2000, le gouvernement a adopté le Programme national quinquennal (2000-2005) de bonne gouvernance (PNG), qui est un ensemble de mesures destinées à améliorer la gouvernance. Parmi ces mesures figuraient notamment : i) la lutte contre la corruption ; ii) le renforcement de la gestion des finances publiques ; iii) la transparence ; iv) l'obligation de

⁴ Il s'agit de la Compagnie pour le développement du Cameroun (CDC), de la Société des palmeraies du Cameroun (SOCAPALM), de la Société de développement du coton (SODECOTON), et de la Société sucrière du Cameroun (CAMSUCO).

rendre compte et la participation dans les affaires publiques ; et v) l'amélioration de l'administration de la justice et des droits de l'homme. Un Plan d'action prioritaire (PAP) a également été annexé au DSRP-I. Les critères de déclenchement du PAP étaient les suivants : i) la création de la Chambre des comptes de la Cour suprême et du Conseil constitutionnel, préconisée par la Constitution de 1996 ; ii) la réforme du régime des marchés publics ; iii) l'achèvement du système de suivi budgétaire et des évaluations avec la participation des bénéficiaires pour les secteurs de l'éducation et de la santé ; et iv) la création d'organismes autonomes de réglementation et de contrôle pour les principaux secteurs (notamment l'eau, l'électricité et les télécommunications).

2.18 La Chambre des comptes a été créée et est devenue opérationnelle en janvier 2006. Elle a commencé à examiner les comptes financiers 2004. Le Conseil constitutionnel aussi a été créé et son secrétariat devrait, d'après les prévisions, être en place en août 2006 pour permettre au Conseil constitutionnel de devenir pleinement opérationnel en 2007. Le régime des marchés publics a été réformé, le nouveau Code des marchés publics de 2004 ayant été doté d'un cadre juridique et réglementaire répondant aux normes internationales en matière de concurrence, de transparence et d'efficacité. En 2005, le gouvernement et la Banque mondiale, en collaboration avec la société civile, le secteur privé et d'autres bailleurs de fonds, ont procédé à une Revue analytique de la passation des marchés dans le pays (CPAR). À la suite de cette revue, le plan d'action pour l'amélioration des marchés publics sur la période 2006-2008 a été adopté et est en cours d'exécution.

2.19 Le gouvernement a mené des enquêtes sur le suivi budgétaire et l'évaluation avec la participation des bénéficiaires dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Les conclusions et les recommandations de ces enquêtes ont été diffusées et des mesures prises pour remédier aux goulots d'étranglement. Les organisations de la société civile sont impliquées dans le suivi budgétaire, indépendamment des pouvoirs publics.

2.20 Des organismes autonomes de réglementation et de contrôle ont été créés pour des secteurs clés, notamment les télécommunications et l'électricité. Dans le secteur de l'eau, sur conseil de la Banque mondiale, les autorités ont décidé d'intégrer le cadre de régulation aux dispositions d'un contrat de concession entre le gouvernement et la société concessionnaire plutôt que de créer un organisme de régulation. Le cadre réglementaire est en place et deviendra opérationnel une fois l'opérateur choisi et la concession signée.

2.21 Des progrès ont été accomplis dans l'amélioration de la gestion des finances publiques (GFP). Même si les systèmes de GFP connaissent encore de nombreuses difficultés, les réformes menées au fil des ans avec le concours de la Banque mondiale, du FMI et d'autres bailleurs de fonds se sont traduites par des améliorations systémiques. Les allocations du FAD aux secteurs prioritaires définis dans le DSRP, en particulier l'éducation, la santé et l'infrastructure, ont progressivement augmenté depuis l'an 2000.

2.22 Dans le secteur des hydrocarbures, le gouvernement a adhéré à l'Initiative sur la transparence des industries extractives (EITI), et est passé à la phase d'application. C'est ainsi que la Société nationale des hydrocarbures (SNH) a rendu publiques ses données sur la production, les ventes et les recettes pour le premier semestre de 2005, et s'est engagée à les actualiser trimestriellement.

2.23 Des progrès ont été accomplis dans le renforcement du secteur judiciaire. Une étude diagnostique technique du système judiciaire camerounais effectuée en 2002 avait

recommandé des mesures visant à améliorer le fonctionnement des tribunaux, l'application des procédures, la rémunération des magistrats et d'autres personnels, le renforcement des capacités et la rénovation des installations, la réforme des organisation et des procédures judiciaires. Un nouveau code pénal a été approuvé en juin 2005 et promulgué en juillet de la même année. Le plan d'action prioritaire visant à réformer le secteur judiciaire est en cours d'exécution, avec les objectifs suivants : i) consolidation de l'indépendance de la justice, ii) intensification de l'action de lutte contre la corruption dans le système judiciaire, et iii) amélioration de l'application des lois et de l'exécution des décisions judiciaires et des peines.

2.24 La participation de la société civile dans les affaires publiques a été renforcée, notamment à travers la présence d'observateurs indépendants dans les comités des marchés publics, et la participation de la société civile au processus EITI. La participation des parties prenantes à la mise en œuvre et au suivi du DSRP a également été institutionnalisée. Le gouvernement a déployé des efforts importants pour renforcer la transparence à travers la publication régulière de rapports sur l'exécution du budget, et de règles régissant les marchés publics ou l'exploitation forestière, et de sanctions en cas de violation de ces règles ; et l'utilisation des médias pour rendre publiques des politiques gouvernementales et d'autres activités.

2.25 Tout compte fait, bien qu'il reste beaucoup à faire, des progrès ont été accomplis dans le domaine de la gouvernance, surtout au cours des deux dernières années, notamment la satisfaction aux critères spécifiques de déclenchement du point d'achèvement de l'initiative PPTTE renforcée, et les perspectives pour d'autres améliorations sont manifestement bonnes.

F. Mise en œuvre de réformes essentielles dans le secteur social

2.26 *Éducation* : En 2000, le gouvernement a lancé la réforme du secteur éducatif, fondée sur une stratégie sectorielle qui avait été élaborée avec la participation des principales parties prenantes. Cette réforme s'est traduite par une progression importante du taux d'inscription ainsi que de l'équité entre les sexes et entre les régions dans l'enseignement primaire et secondaire. Le taux brut d'inscription des enfants de six ans dans la première année du primaire a atteint 95 %, l'indice de parité entre les sexes, 85 %, et le taux de scolarisation dans le primaire, 101 %, alors que ces taux notablement faibles quelques années auparavant. Le gouvernement a achevé une revue approfondie du système éducatif en 2004, et est en train d'actualiser la stratégie de 2000 en vue de remédier à ses insuffisances aux plans de la qualité et de l'efficacité, d'explorer des possibilités de financement à long terme, et d'établir un plan d'action pour l'universalisation de l'enseignement primaire d'ici à 2015.

2.27 En novembre 2005, la construction de 3768 nouvelles salles de classe avait été achevée. De nouveaux statuts pour les enseignants ont été adoptés en 2000 et la décentralisation de la gestion des enseignants a commencé en 2001.

2.28 Le ministère de l'Éducation s'est attaqué au problème de la corruption en encourageant l'audit des écoles et des entités administratives par un organisme permanent de réglementation et de contrôle, le l'Observatoire de la gouvernance. Depuis sa création en 2003, celui-ci a dénoncé et rendu compte de cas de corruption, et pris un certain nombre de sanctions à l'encontre de fonctionnaires corrompus.

2.29 *Santé* : La stratégie du gouvernement pour le secteur de la santé a également été élaborée en juillet 2002, à travers de vastes consultations avec les parties prenantes⁵.

2.30 La mise en œuvre de cette stratégie est satisfaisante. Le ministère de la Santé a été restructuré et un certain nombre de programmes majeurs de santé publique ont été réaménagés.

G. Évaluation globale

2.31 Un exemplaire du document relatif au point d'achèvement de l'initiative PPTE préparé par les institutions de Bretton Woods et comportant notamment les principales réformes et les objectifs pour atteindre le point d'achèvement flottant, figure à l'annexe V du présent rapport par souci de commodité⁶.

2.32 De cette revue, il est conclu que le Cameroun a satisfait à la majorité des critères de déclenchement fixés au point de décision pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des conditions requises pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée.

III. DETTE EXTÉRIEURE TOTALE AUX POINTS DE DÉCISION ET D'ACHÈVEMENT ET SA VENTILATION ENTRE LES CRÉANCIERS

3.1 Après un examen du stock de la dette, à fin juin 1999, le stock nominal de la dette est passé de 7,80 milliards de dollars à 7,817 milliards, soit une augmentation de 17 millions de dollars. La part du Groupe de la Banque dans ce stock nominal, tant au point de décision qu'au point d'achèvement, s'élève à 304 millions de dollars, représentant environ 4 % de l'ensemble aux deux échéances.

3.2 La VAN de la dette à fin juin 1999, après l'exécution de l'allègement traditionnel, a augmenté légèrement, passant de 4,691 milliards de dollars au point de décision à 4,693 milliards au point d'achèvement, soit une progression de 2 millions. La part du Groupe de la Banque dans la VAN de la dette a légèrement baissé, de 293 millions de dollars au point de décision à 292 millions au point d'achèvement, représentant 7 % de la VAN totale aux deux échéances.

⁵ Les principaux objectifs de cette stratégie étaient les suivants : i) décentraliser les services de santé, promouvoir le partenariat et accroître la transparence et l'efficacité dans la gestion des ressources publiques ; ii) préciser les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes dans la prestation et le financement des services de santé ; et iii) préparer des stratégies sous-sectorielles pour s'attaquer aux problèmes de santé publique prioritaires (par exemple, VIH/sida, paludisme, santé infantile, santé de la reproduction et santé mentale) et élargir l'accès aux services de santé de base. Grâce à la mise en œuvre de cette stratégie, le taux de vaccination contre la DCT (diphtérie, coqueluche, tétanos) est passé de 43 % en 1998 à 76 % en 2005. Le pourcentage de femmes enceintes qui ont reçu des moustiquaires imprégnées dans le cadre du programme de lutte contre le paludisme est passé de pratiquement 0 % au point de décision à environ 69 % en 2004. L'usage du préservatif a considérablement progressé : 78 % des prostituées l'utilisent, et l'on estime que quelque 18 000 personnes vivant avec le VIH bénéficient du programme gouvernemental de traitement aux anti-rétroviraux subventionnés.

⁶ Voir : FMI/IDA, Cameroon: Enhanced HIPC initiative Completion Point Document and MDRI, avril 2006.

IV. ALLÈGEMENT PPTE AU POINT D'ACHÈVEMENT ET SA VENTILATION ENTRE LES CRÉANCIERS

4.1 Après révision des données relatives à la dette et aux exportations, l'allègement de dette en faveur du Cameroun dans le cadre de l'initiative PPTE est passé d'environ 1,26 milliard de dollars à environ 1,27 milliard en VAN 1999, équivalent à une réduction de 27 % de la VAN de la dette du pays après l'allègement traditionnel.

4.2 Sur l'ensemble de l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE, la part des créanciers multilatéraux, bilatéraux et commerciaux s'élève à 323 millions de dollars (25,5 %), 879 millions (69,4 %), et 65 millions (5,1 %) respectivement (voir Tableau 1). La part du Groupe de la Banque se chiffre à 79 millions en VAN fin 1999, ce qui représente 24,5 % de l'allègement des créanciers multilatéraux et environ 6,3 % de l'allègement total, tous créanciers confondus.

Tableau 1. Ventilation des coûts de l'allègement de la dette du Cameroun dans le cadre de l'initiative PPTE (en millions d'USD)

Créancier	Allègement au point d'achèvement (VAN fin 1999)	Part dans l'ensemble de l'allègement octroyé par les créanciers multilatéraux (%)	Part dans l'allègement total, tous créanciers confondus (%)
Créanciers bilatéraux	879,0		69,4
Créanciers multilatéraux	323,0	100,0	25,5
Groupe de la BAD	79,0	24,5	6,3
<i>Banque mondiale (IDA)</i>	<i>176,0</i>	<i>54,5</i>	<i>13,9</i>
<i>FMI</i>	<i>37,0</i>	<i>11,4</i>	<i>2,9</i>
<i>UE (FED/BEI)</i>	<i>18,0</i>	<i>5,6</i>	<i>1,4</i>
<i>Divers multilatéraux</i>	<i>13,0</i>	<i>4,0</i>	<i>1,0</i>
Créanciers commerciaux	65,0		5,1
Allègement total PPTE	1 267,0		100,0

Sources : IMF/IDA. : "Cameroun: Enhanced Heavily Indebted Poor Countries HIPC initiative Completion Point Document and Multilateral Debt relief initiative (MDRI), avril 2006.

V. ALLÈGEMENT ASSURÉ PENDANT LA PÉRIODE INTERMÉDIAIRE

Créanciers multilatéraux : Le montant total de l'allègement intérimaire accordé au Cameroun par les quatre principaux créanciers multilatéraux (FMI, Banque mondiale, BAD et CE/BEI) au point d'achèvement s'est élevé à 113,44 millions de dollars en VAN fin 1999, équivalent à 121,74 millions en valeur nominale. L'allègement intérimaire accordé par la BAD l'a été d'octobre 2000 à septembre 2003, et est estimé 31,44 millions de dollars en VAN fin 1999 (33,34 millions en valeur nominale). L'allègement a été suspendu en 2004 lorsque le plafond de 40 % de l'allègement total PPTE de la BAD (en VAN fin 1999) accordé à titre intérimaire été atteint. Du fait du retard pris par le Cameroun pour atteindre le point d'achèvement en octobre 2003 au plus tard, et de l'épuisement de l'allègement intérimaire, le pays a été obligé d'assurer le service intégral de sa dette de septembre 2003 jusqu'au point d'achèvement en avril 2006.

VI. PARTICIPATION DES CRÉANCIERS À L'INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE MULTILATÉRALE (IADM)

Pour avoir atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée, le Cameroun remplit désormais les conditions requises pour bénéficier d'un allègement supplémentaire de la part du FMI, de la Banque mondiale (IDA) et du Fonds africain de développement (FAD) dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)⁷. S'agissant du FAD, l'allègement total de la dette susceptible d'être accordé au Cameroun à ce titre est estimé à 156,5 millions d'UC⁸ de 2006 à 2054, ventilé comme suit : i) 2,51 millions d'UC sur la période restante du FAD-X (2006-2007), ii) 21,25 millions d'UC sur la période 2008–2015, et iii) 132,75 millions d'UC sur les quatre décennies restantes, 2016-2054.

VII. IMPLICATION DU GROUPE DE LA BANQUE DANS LA STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DU CAMEROUN

7.1 En 2001, environ 40 % de la population du Cameroun étaient pauvres, contre 53 % en 1996. L'incidence de la pauvreté varie cependant d'une région à une autre, avec une moyenne d'environ 22 % dans les zones urbaines à environ 50 % dans les zones rurales⁹.

7.2 Une des conditions que devait remplir le Cameroun pour bénéficier d'un allègement de dette dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée était l'utilisation des économies dégagées par l'allègement du service de la dette pour lutter contre la pauvreté. La Stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement fondée sur le DSRP a été adoptée en avril 2003, comme expliqué à la section II.

7.3 La stratégie du Groupe de la Banque dans le cadre du FAD-IX et du FAD-X est conforme à l'orientation stratégique du DSRP. La mise en œuvre du DSP 2002-2004 dans le cadre du FAD-IX a permis à la Banque d'approuver quelque 58,63 millions d'UC pour financer quatre gros projets visant à faire reculer la pauvreté, à savoir : le programme de développement participatif pour la région de Rumpi, le programme de développement participatif et décentralisé au niveau local, le programme de réforme de la formation professionnelle, et le projet national d'appui à la santé de la reproduction. Pendant cette période, le programme de réformes axées sur la gouvernance (25 millions d'UC) a été annulé à la suite du dérapage du programme par rapport au FMI.

7.4 Pour l'avenir, la stratégie du Groupe de la Banque dans le cadre du FAD-X repose sur deux piliers définis dans le Document de stratégie pays axé sur les résultats (DSPAR) 2005-2009. **Pilier 1** : Promotion de la bonne gouvernance pour assurer une gestion transparente des ressources publiques et améliorer la responsabilisation administrative des services de l'État. **Pilier 2** : Contribution à l'amélioration des infrastructures en vue de combattre la pauvreté. En appui à la mise en œuvre de ce DSPAR, deux projets, le projet d'assainissement de Yaoundé et le programme d'investissement post-privatisation d'AES-SONEL, ont été approuvés respectivement en 2005 et 2006, pour un engagement total de 77,3 millions d'UC. Ce qui représente une augmentation d'environ 18,7 millions d'UC par rapport au FAD-IX.

⁷ D'après les Modalités de mise en œuvre de l'IADM (document ADF/BD/WP/2006/31 daté du avril 2006) approuvées par le Conseil des gouverneurs le 19 avril 2006, les prestations au titre de l'allègement de la dette commencent trois (3) mois après l'approbation, par la Banque mondiale/le FMI, de l'allègement de la dette du pays au point d'achèvement de l'initiative PPTE.

⁸ Équivalent à environ 229,04 millions de dollars aux taux de change par reconstitution applicables au FAD-X.

⁹ Statistiques les plus récentes disponibles.

7.5 Les autres opérations prévues dans le cadre du FAD-X comprennent notamment :

- i) Un programme de réformes axées sur la gouvernance qui porteraient sur l'exécution et l'audit du budget, la réforme administrative et judiciaire et la lutte contre la corruption ; et
- ii) Le projet Batibo-Bachuo-Akagbe sur l'autoroute de l'Ouest menant au Nigeria, qui relierait le Cameroun à l'espace CEDEAO, désenclaverait des régions rurales à fort potentiel agricole et améliorerait les conditions de vie des populations de sa zone d'impact.

VIII. ÉTAT DE LA DETTE EXTÉRIEURE DU CAMEROUN APRÈS L'ALLÈGEMENT

8.1 À fin 2005, le stock nominal de la dette extérieure du Cameroun s'établissait à 6,2 milliards de dollars, contre 7,8 milliards à fin 1999. En VAN, elle s'élevait alors à 5,7 milliards de dollars, contre 4,7 milliards à fin 1999. Après l'exécution totale de l'allègement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée promise au point de décision, la VAN de la dette extérieure du pays à fin 2005 se chiffrait à 2,2 milliards de dollars, équivalent à 61 % du ratio dette/exportations, comparé à une projection au point de décision de 109 %. Lorsque l'allègement de la dette bilatérale au-delà de l'initiative PPTE est pris en compte, la VAN de la dette recule encore plus à 1,2 milliard de dollars, soit 31 % des exportations.

8.2 Après allègement dans le cadre de l'initiative PPTE, le ratio de la dette en VAN rapportée aux exportations est nettement inférieur au ratio projeté au point de décision, à cause, essentiellement, du retard pris pour atteindre le point d'achèvement, d'un volume de nouveaux emprunts moins important et d'une tenue des exportations meilleure que prévu au point de décision.

IX. PERSPECTIVES DE SOUTENABILITÉ DE LA DETTE DU CAMEROUN

A. Soutenabilité de la dette à moyen et long terme

9.1 La soutenabilité de la dette du Cameroun sur le moyen et long terme est analysée en détail dans le document d'approbation du point d'achèvement ci-joint¹⁰. Cette analyse montre qu'après l'allègement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, le ratio dette en VAN/exportations chuterait de 153 % à fin 2005 à 53,2 % en 2006, et à une moyenne d'environ 59 % sur la période 2006-2015 et d'environ 100 % sur la période 2016-2025. Ce chiffre est nettement inférieur au seuil de 150 % fixé dans le dispositif PPTE.

9.2 Après l'allègement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, l'allègement supplémentaire de la dette bilatérale et l'allègement au titre de l'IADM au point d'achèvement, le ratio dette en VAN/exportations chuterait de 153 % à fin 2005 à une moyenne d'environ 32 % sur la période 2006-2015, et de 88 % sur la période 2016-2025. De même, le ratio dette en VAN/PIB tomberait de 33 % à fin 2005 à une moyenne d'environ 6,2 % sur la période 2006-2015 et d'environ 13 % sur la période 2016-2025. Tout comme le ratio dette en VAN/recettes reculerait de 194 % à fin 2005 à une moyenne d'environ 38 % sur la période

¹⁰ Voir : FMI/IDA, Cameroon: Enhanced HIPC initiative Completion Point Document and MDRI, avril 2006 (voir Annexe XX).

2006-2015 et de 83 % sur la période 2016-2025. Tous ces chiffres sont de loin inférieurs aux seuils fixés dans le dispositif PPTE, à savoir 150 %, 40 %, et 250 %, respectivement.

9.3 Sur la base de cette analyse, on peut conclure que la dette publique extérieure du Cameroun restera soutenable pendant toute la période de projection, 2005-2025.

B. Analyse de sensibilité et soutenabilité de la dette à long terme

9.4 La soutenabilité à long terme de la dette Cameroun est examinée à travers deux scénarios négatifs possibles : la baisse des prix à l'exportation et le ralentissement de la croissance.

9.5 **Baisse des prix à l'exportation** : Ce scénario postule une détérioration permanente des prix des trois principales exportations du pays : le pétrole, le cacao et l'aluminium. Les prix du pétrole sont censés chuter de 40 % par rapport au scénario de référence, et ceux du cacao et de l'aluminium, de 20 %. La détérioration des prix à l'exportation entraîne une réduction de 24 % de la valeur nominale des exportations, le volume des exportations de cacao et d'aluminium se contractant de 10 %.

9.6 Par suite de ces changements, la croissance du PIB réel fléchit légèrement par rapport au scénario de référence parce que la contribution du cacao et de l'aluminium à l'économie réelle est plutôt modeste. La réduction des recettes pétrolières et de la croissance du PIB nominal se traduit par un besoin net de financement, et le gouvernement est censé rechercher des financements additionnels pour faire face aux dépenses. De ce fait, le ratio de la dette en VAN rapportée aux exportations augmente rapidement et crève le seuil de 150 % fixé dans le dispositif PPTE d'ici à 2015. Le seuil se stabilise vers la fin de la période de projection, mais reste supérieur à 150 %.

9.7 **Ralentissement de la croissance** : Ce scénario postule une réduction permanente de la croissance du PIB réel hors pétrole d'un point de pourcentage par rapport au scénario de référence. Le volume des exportations se contracte en permanence. Le volume des importations est ajusté dans la logique de la réduction de la baisse de la croissance du PIB réel. Cette baisse a un effet négatif net sur les finances publiques, et le gouvernement est censé financer le déficit budgétaire par l'emprunt. Du fait de la réduction de la croissance, le ratio de la dette en VAN rapportée aux exportations monte régulièrement au fil du temps, pour crever le seuil PPTE de 150 à la fin de la période de projection, soit l'année 2025.

9.8 Les résultats de l'analyse de sensibilité montrent que la dette du Cameroun pourrait ne pas être soutenable à long terme en cas de chocs négatifs graves. D'où l'importance de poursuivre la diversification des exportations et la mise en œuvre de politiques budgétaire et d'emprunt prudentes.

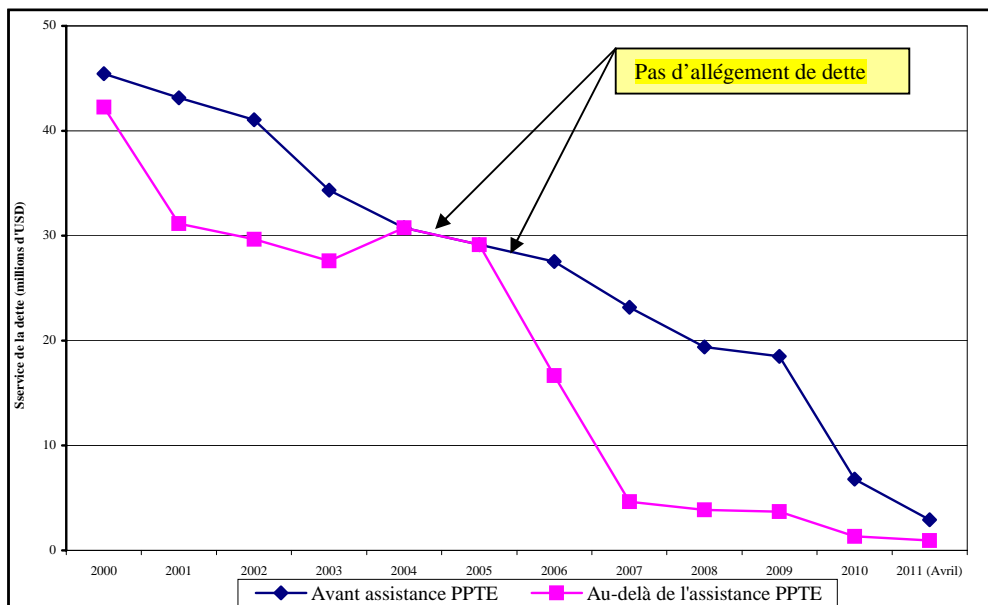
X. MODALITÉ D'ALLÈGEMENT PROPOSÉE

10.1 L'assistance au titre de l'allègement de la dette du Cameroun vise à lisser le profil temporel du service de la dette du pays envers ses créanciers bilatéraux et multilatéraux.

10.2 Le Cameroun ayant atteint le point d'achèvement en mai 2006, il est proposé que le Groupe de la Banque prenne l'engagement de lui accorder un allègement de dette irrévocable d'environ 78,84 millions de dollars en VAN fin 1999, équivalent à 100,51 millions de dollars en valeur nominale, avec effet à compter de décembre 2000, selon le calendrier d'allègement (voir Annexes I, II, et III).

10.3 L'allégement de la dette serait assuré en libérant le Cameroun de ses obligations au titre du service de la dette jusqu'à concurrence de 80 % par an jusqu'en avril 2011, date à laquelle l'allégement total de la dette aura été réalisé. Le profil de la dette du pays envers le Groupe de la Banque avant et après l'allégement dans le cadre de l'initiative PPTE est présenté dans l'Annexe IV. L'impact de l'allégement sur le profil du service de la dette du Cameroun est illustré au graphique 1 ci-dessous. Il en ressort qu'en avril 2011, le Cameroun aura été dispensé de 69 % de ses obligations au titre du service de la dette.

Graphique 1 : Impact de l'allégement sur le profil du service de la dette du Cameroun envers le Groupe de la Banque



10.4 L'octroi de l'allégement de la dette, tel que décrit, est conforme aux règles et règlements de la Banque africaine de développement et du Fonds africain de développement.

Aspects juridiques des opérations d'allégement de la dette

10.5 En vertu du dispositif renforcé de l'initiative PPTE, l'allégement de la dette du Cameroun devra être exécuté conformément aux modalités décrites dans les paragraphes précédents. Ces modalités seront mises en œuvre à travers :

- i) Un accord révisé d'allégement de la dette entre le Groupe de la Banque et le Gouvernement camerounais ;
- ii) Un accord de contribution entre le Groupe de la Banque et l'IDA, et
- iii) Un accord de don sur le Fonds fiduciaire PPTE entre le Groupe de la Banque, l'IDA et le Gouvernement camerounais.

XI. MODALITÉS INDICATIVES DE FINANCEMENT

L'allègement de la dette par le Groupe de la Banque serait financé comme indiqué au tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2. Modalités indicatives de financement
(millions d'USD, en VAN 1999)

Source de financement	Contribution totale	Pourcentage du total (%)
Ressources internes	15,76	20
Contribution annoncée par la Commission européenne	31,54	40
Fonds fiduciaire PPTE	31,54	40
TOTAL	78,84	100

XII. RECOMMANDATIONS

Il est recommandé aux Conseils d'administration :

- i) de prendre note des éléments justifiant la qualification du Cameroun pour bénéficier d'un allègement au titre de l'initiative PPTE renforcée, au point d'achèvement ;
- ii) de prendre note des éléments justifiant la qualification du Cameroun pour bénéficier d'un allègement au titre de l'IADM ; et
- iii) d'approuver la proposition relative au point d'achèvement pour le Cameroun, ainsi que la proposition de réviser l'allègement au titre de l'initiative PPTE, en le portant de 78,60 millions de dollars à 78,84 millions de dollars en VAN fin 1999, conformément aux modalités de financement présentées dans la section XI.

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

**Calendrier d'allégement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE
(millions d'USD)**

CAMEROUN

Date d'atteinte du
point d'achèvement
Mai 2006

Année civile	TOTAL BAD	TOTAL (BAD/FAD)	BAD EN POURCENTAGE DU TOTAL (%)
2000	3,182867	3,200922	99,4
2001	11,686263	11,985865	97,5
2002	11,058489	11,409618	96,9
2003	6,385993	6,745772	94,7
2004*	-	-	-
2005*	-	-	-
2006	10,261860	10,856274	94,5
2007	17,334789	18,546068	93,5
2008	14,152192	15,522461	91,2
2009	13,258074	14,804037	89,6
2010	3,692377	5,433693	68,0
2011	1,090701	2,004307	54,4
	92,103605	100,509017	91,6%

Récapitulatif

Allégement nominal total	USD 100,509017 mn
<i>dont</i>	
BAD	USD 92,103605 mn
FAD	USD 8,405413 mn
Allégement total en VAN	USD 78,840000 mn
Durée	12 ans

* L'assistance au titre de l'allégement de la dette du Cameroun a été suspendue d'octobre 2003 à avril 2006.

FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

**Calendrier d'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE
(millions d'USD)**

CAMEROUN

Date d'atteinte du point d'achèvement Mai 2006	POINT DE DÉCISION ANNÉE DE BASE	TOTAL FAD	TOTAL (BAD/FAD)	FAD EN POURCENTAGE DU TOTAL
	2000	0,018056	3,200922	0,6
	2001	0,299602	11,985865	2,5
	2002	0,351129	11,409618	3,1
	2003	0,359779	6,745772	5,3
	2004*	-	-	-
	2005*	-	-	-
	2006	0,594414	10,856274	5,5
	2007	1,211279	18,546068	6,5
	2008	1,370269	15,522461	8,8
	2009	1,545964	14,804037	10,4
	2010	1,741316	5,433693	32,0
	2011	0,913606	2,004307	45,6
		8,405413	100,509017	8,4

Récapitulatif

Allègement nominal total	USD 100,509017mn
<i>dont</i>	
BAD	USD 92,103605 mn
FAD	USD 8,405413 mn
Allègement total en VAN	USD 78,840000 mn
Durée	12 ans

* L'assistance au titre de l'allègement de la dette du Cameroun a été suspendue d'octobre 2003 à avril 2006.

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

**Résumé du calendrier révisé d'allègement de la dette au titre de l'initiative
PPTTE
(millions d'USD)**

CAMEROUN

Date d'atteinte du point d'achèvement Mai 2006	Point de décision Année de base	Allègement de dette approuvé au point de décision	Allègement de dette révisé au point d'achèvement
	2000	3,200922	3,200922
	2001	11,985865	11,985865
	2002	11,409618	11,409618
	2003	14,805337	6,745772
	2004	24,609976	-
	2005	23,305622	-
	2006	0,793994	10,856274
	2007	-	18,546068
	2008	-	15,522461
	2009	-	14,804037
	2010	-	5,433693
	2011	-	2,004307
	TOTAL	90,111334	100,509017

Note : L'allègement total de la dette en valeur nominale est aujourd'hui estimé à 100,51 millions de dollars, contre une estimation de 90,11 millions de dollars au point de décision. L'augmentation est due à l'extension de la période d'exécution en vue de prendre en compte la période (2004) pour laquelle aucun allègement de dette n'a été assuré en raison de la suspension de l'allègement de la dette puisque le Cameroun n'avait pas atteint le point d'achèvement comme prévu et qu'il avait déjà bénéficié d'un allègement de 40 % en VAN pendant la phase intérimaire. L'allègement de la dette reprend au point d'achèvement en mai 2006 et s'achève en avril 2011.

Annexe IV

Cameroun : Impact de l'assistance au titre de l'allégement de la dette PPTE sur le profil du service de la dette (millions d'USD)

Année	Avant l'allégement			Allégement			Après l'allégement		
	BAD	FAD	Total	BAD	FAD	Total	BAD	FAD	Total
2000	44,473	0,980	45,453	3,183	0,018	3,201	41,290	0,962	42,252
2001	42,054	1,078	43,132	11,686	0,300	11,986	30,368	0,779	31,147
2002	39,795	1,264	41,059	11,058	0,351	11,410	28,737	0,912	29,649
2003	32,990	1,360	34,350	6,386	0,360	6,746	26,604	1,000	27,604
2004	29,306	1,456	30,762	-	-	-	29,306	1,456	30,762
2005	27,660	1,472	29,132	-	-	-	27,660	1,472	29,132
2006	26,039	1,489	27,528	10,262	0,594	10,856	15,777	0,895	16,672
2007	21,668	1,514	23,183	17,335	1,211	18,546	4,334	0,303	4,637
2008	17,690	1,713	19,403	14,152	1,370	15,522	3,538	0,343	3,881
2009	16,573	1,932	18,505	13,258	1,546	14,804	3,315	0,386	3,701
2010	4,615	2,177	6,792	3,692	1,741	5,434	0,923	0,435	1,358
Avril-2011	1,761	1,176	2,937	1,091	0,914	2,004	0,670	0,262	0,933
Total	304,625	17,611	322,236	92,104	8,405	100,509	212,521	9,205	221,727

Annexe V

Document relatif au point d'achèvement pour le Cameroun - FMI/ Banque Mondiale

Prière de noter que l'annexe V existe uniquement en anglais

<http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2006/cr06190.pdf>